

ENGAGEMENT DE PROGRÈS

En tant que membre de l'Union des Industries Chimiques et adhérente à l'Engagement de Progrès de l'industrie chimique pour la protection de l'Environnement, La Mesta s'engage à conduire ses opérations avec le souci permanent d'améliorer la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement, en appliquant les principes ci-après.

- 1) La Mesta s'assure que :
 - sa politique définie et mise en application en matière de **sécurité**, de **protection de la santé** et de **l'environnement** est conforme à cet engagement,
 - cette politique est clairement perçue comme partie intégrante de sa politique générale.
- 2) La société veille à ce que la direction et le personnel à tous les niveaux connaissent et appliquent cet **engagement** dans toutes leurs activités industrielles et commerciales.
- 3) La société considère que l'application par **ses sous-traitants et contractants** de règles de protection en accord avec ses propres règles est un critère important d'appréciation dans les relations qu'elle développe avec eux.
- 4) Dans ses diverses activités, la société respecte les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles, et met en œuvre les meilleures pratiques industrielles. Elle cherche constamment à **améliorer ses performances** dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement.
Elle **évalue avec soin** l'impact de ses activités sur la santé, la sécurité de son personnel, de ses clients, du public, et sur l'environnement pour en **maîtriser les effets**.
Elle participe avec toutes les autorités et organismes qualifiés au développement et la mise en œuvre des dispositions qui correspondent à cet objectif.
- 5) La société **informe** son personnel sur la nature et les caractéristiques de ses installations, et sur les effets éventuels de ses produits.
En particulier, elle met en place les procédures internes destinées à **prévenir les accidents** ou à en limiter les conséquences et elle contribue à la mise en place des procédures externes correspondantes.
- 6) La société **communique** également à ses clients, au public et aux autorités les informations appropriées.
En particulier, elle **conseille** ses clients pour les opérations de manipulation, d'utilisation et d'élimination de ses produits dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement.
- 7) La société s'efforce d'utiliser au mieux les **ressources**, de réduire la production des déchets et s'assure que leur élimination respecte la santé, la sécurité et l'environnement.
- 8) La société contribue à la **Recherche** dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé et de l'environnement.
- 9) La société assure la promotion des principes de cet engagement et leur application en partageant chaque fois que cela est possible son expérience avec les autres participants à l'engagement.

Je soussigné, Raimondo Pilia, Président Directeur Général de La Mesta Chimie Fine, engage ma société à respecter ces principes.

Raimondo PILIA